

PCC 07 : LES RESPONSABILITES DU MAITRE D'OUVRAGE EN MATIERE DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

OBJECTIFS :

- Mettre à jour les connaissances sur la réglementation
- Connaître les obligations des différents acteurs liées au dispositif SPS
- Maîtriser le rôle et les responsabilités du prestataire sous-traitant coordonnateur SPS
- Mettre en œuvre des solutions pragmatiques aux situations rencontrées

PUBLIC :

- Chargés d'opérations, Responsables de services techniques, confrontés, en tant que représentants du maître de l'ouvrage, aux obligations en matière de coordination de sécurité dans le cadre d'opérations de promotion

PRÉREQUIS APPRENANTS :

- Disposer d'une première expérience dans la gestion des contrats et le suivi des travaux d'opérations de construction

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES :

- Alternance d'apports pédagogiques, d'études de cas et d'échanges intégrant le vécu des stagiaires : le formateur illustre les notions nouvelles abordées à partir d'exemples issus de sa propre expérience et sélectionnés selon le profil des stagiaires, ou à partir des témoignages des stagiaires. Cette approche ancrée dans le quotidien professionnel permet une assimilation concrète des règles et des savoir-faire.
- Utilisation d'un diaporama animé
- Un support pédagogique de qualité constitué par un fonds documentaire spécifique et des documents ressources sera remis à chaque participant

MODALITES D'ÉVALUATION :

- Mise en situation sur exemples illustratifs
- Travail sur la base d'un exemple de contrat
- Sensibilisation sur la base du récit d'un accident du travail grave
- Exercice de détermination de sanctions pénales et réparations civiles
- QCM de fin de session : les acquis seront validés à partir de 12/20.

VALIDATION :

- Une attestation de formation sera délivrée aux apprenants à l'issue de la formation

FORMATEUR :

- Consultant-formateur de Coordonnateur SPS, expert dans le domaine de la prévention des risques du BTP et disposant d'une attestation de compétence délivrée par l'OPPPBTP.

Réfèrent pédagogique : voir sur notre site : www.credef.fr

DEROULÉ PÉDAGOGIQUE :

Faire le point sur la réglementation "Sécurité et Protection de la Santé" sur les chantiers

- Les obligations du maître de l'ouvrage dans le dispositif
- Les missions de coordination en travaux neufs
- Les principaux documents de coordination (Plan général de coordination - PGC, Dossier d'intervention ultérieure - DIU) : objectifs, contenu
- Le nouveau partage des responsabilités entre entreprises et autres intervenants dans l'opération

Savoir apprécier les seuils d'obligation

- Les cas de désignation d'un coordonnateur
- La déclaration préalable et les cas frontières du niveau 3
- Les VRD (Voirie et Réseau Divers) préalables
- Les opérations de catégorie 1
- La décision de réception (avec ou sans réserve) et la date

Contact :

Réfèrent formation : Emmanuelle ESCOFFIER :

✉ e.escoffier@credef.fr - ☎ 06 32 06 18 45

Administratif :

✉ formation@credef.fr - ☎ 04 78 30 87 87

DEROULÉ PÉDAGOGIQUE (suite) :

- Les problématiques « techniques » : nettoyage final, accord des concessionnaires avant branchements, ...

Préciser la mission du coordonnateur sécurité-santé (CSPS)

- Une action sous la responsabilité du maître de l'ouvrage
- La plus-value attendue d'un CSPS, ses apports à l'opération
- Les points sensibles et les limites de la mission SPS
- Le rôle confié au maître d'œuvre dans le dispositif SPS
- Périmètre spécifique de la phase conception (calendrier, méthodologie de réalisation...)
- Spécificités de la phase réalisation
- L'action du maître d'œuvre en concertation avec le CSPS

Établir le contrat du coordonnateur en tenant compte des incidences sur les autres marchés

- Les clauses sensibles : définition claire de la mission, autorité et moyens donnés au coordonnateur de sécurité, participation aux réunions...
- Le temps à consacrer à la mission, la négociation des honoraires
- Les modalités pratiques de coopération à inclure aux contrats de maîtrise d'œuvre et de travaux

Identifier les responsabilités mises en jeu

- Le distinguo entre responsabilité pénale et responsabilité civile, entre sécurité des tiers et sécurité des travailleurs
- Le point sur les actions des inspections du travail et les suites données aux accidents graves
- Les décisions de jurisprudence et leurs implications pour les coordonnateurs de sécurité et leurs maîtres d'ouvrage

DURÉE :

- Durée : 2 jours (14 heures de formation)
- Horaires : 9h00 – 17h30 (pause déjeuner : 1h30)
Pour connaître les dates planifiées ou organiser cette formation dans vos locaux, contactez-nous.
Délai de mise en œuvre : 1 à 2 semaines

TARIF :

- 990 € HT

Nos formations se déroulent dans des structures ERP (Établissement Recevant du Public) et sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Si vous avez besoin d'un accompagnement spécifique, nous nous tenons à votre disposition afin de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place pour tenir compte des spécificités de votre handicap. Courriel : formation@credef.fr.

Tél : 04.78.30.87.87